



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juillet 2019 à 20h00 heures Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 13

Absences : 4

Procuration : 0

Date de convocation : 24/06/2019

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Adjoints,
MMES Nathalie DURAND, Stella STOECKEL,
MM. Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER, Dominique RICHARD, Pascal WIEDEMANN
Absents excusés : Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjointe, MMES Estelle BUCHMANN
ORTSCHITT, Nathalie VERRIER, M. Jean-Marie FLURY

Assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

ACTUALITE

- Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs
- Cimetière : avancement des travaux administratifs
- Courrier de la mairie de Dannemarie : étude liaison cyclable Manspach/RD103/ Quartier Stade Dannemarie
- 28/05 : Pays du Sundgau : réunion à Ueberstrass sur projets opérationnels d'énergie renouvelable
- 14/06 : Réunion en Mairie sur avancement projet assainissement
- 14/06 : Réunion préparation journée citoyenne
- 18/06 : AG ADHAUR
- 19/06 : Réunion participation Région Transports scolaires
- 25/06 : Réunion futur budget SIS
- Abri bus à l'école
- 28/06 : Réunion CC Sundgau sur changement climatique
- Eglise : fenêtres de la sacristie, petite cloche, mécanisme de l'horloge
- 29/06 : suite réunion 11/05 Rénovation Presbytère Dannemarie
- 4 au 7 juillet : Eco dialogues de la Maison de la Nature d'Altenach
- Résultat quête cancer
- Opération « brioches 2019 »

DELIBERATIONS

1. Choix d'emprunt pour l'enfouissement des réseaux secs
2. Sécurisation du pont de la Largue : Projet de convention de transfert de gestion
3. Avis sur une demande de permis de construire rue du Viaduc
4. Forêt : Programme 2020 des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes
5. Décision budgétaire modificative
6. Dossier non valeur

DIVERS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers.

Il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

ACTUALITE

- Réforme de l'organisation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

DELIBERATION

7. Nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le Conseil municipal est d'accord.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal des séances des 2 avril et 11 juin 2019 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

3. Actualité

Monsieur le Maire présente différentes photos.

- Un tampon de la rue Saint Léger, dont la résine avait été enlevée par la société PAPERI pour mieux le soulever, afin d'effectuer des analyses. Le tampon va être remis en état.
- La démolition d'un garage attenant à une maison rue de la Chapelle, afin de respecter l'emprise de 5 mètres au niveau du chemin, pour accéder au terrain à l'arrière.
- Les travaux d'enfouissement au niveau du croisement au Dany Bar
- La Fête Dieu d'adieu de l'abbé Ruhlmann
- De magnifiques roses qui ornent une maison de la rue de l'Eglise
- Trois cigognes qui ont pris place sur le nid à côté de la Rhizosphère
- Une balançoire à vélo vue lors d'un déplacement en Allemagne
- La dernière réunion du RPI Altenach-Manspach qui a eu lieu le 4 juin en mairie de Manspach en présence de MM. les Maires et des Membres du Conseil d'école.

➤ **Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs**

M. le Maire souligne le travail remarquable de l'entreprise Réseaux Lumière d'Alsace (RLA). Les relations avec la population sont bonnes. Les nuisances liées au chantier sont faibles, même au niveau de la circulation dans le village.

Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis matin à 9h00.

➤ **Cimetière : avancement des travaux administratifs**

Suite à un article paru dans l'Alsace, la commune a pris contact avec M. SCHIBLER, retraité domicilié à Romanswiller (Bas-Rhin) qui a mis en place un logiciel gratuit dédié à la gestion des cimetières (GESTCIM). La mise en place du logiciel est en cours.

Certaines concessions venant à échéance en 2020, un courrier sera adressé aux concessionnaires afin de leur demander s'ils souhaitent le renouvellement de celles-ci.

M. le Maire ainsi que les secrétaires remercient M. MONNOT pour son aide dans la conception d'un plan du cimetière de façon informatique. Il convient à présent de saisir toutes les informations connues.

M. le Maire montre l'emplacement qui pourrait convenir pour les cavurnes.

➤ **Courrier de la mairie de Dannemarie : étude liaison cyclable Manspach/RD103/ Quartier Stade Dannemarie**

Lors de la séance du 11 décembre 2018, le Conseil municipal a demandé à M. le Maire de se rapprocher de M. le Maire de Dannemarie, afin de trouver une solution qui permettrait aux piétons de se rendre d'une commune à l'autre en toute sécurité.

M. le Maire fait lecture du courrier du 22 mai 2019 de M. le Maire de Dannemarie à Mme KLINKERT, Présidente du CD du Haut-Rhin, dans lequel il demande la création d'une liaison cyclable complémentaire : Manspach/RD103/Quartier Stade Dannemarie.

➤ **28/05 : Pays du Sundgau : réunion à Ueberstrass sur les projets opérationnels d'énergie renouvelable**

M. le Maire a participé à une réunion d'échange sur la pertinence d'une structure sundgauvienne pour développer des projets de transition énergétique dans les différentes communes du Pays du Sundgau, avec les collectivités, les habitants, les entreprises locales.

➤ **14/06 : Réunion en Mairie sur l'avancement du projet assainissement**

Le développement du projet est bloqué le temps de pouvoir faire l'estimation de la nappe haute qui n'a pu être effectuée suite aux conditions météorologiques.

Une copie du compte rendu de la réunion du 14 juin 2019 à la mairie de Manspach est distribuée à chaque Conseiller.

➤ **14/06 : Réunion de préparation de la journée citoyenne**

M. le Maire donne la parole à M. WIEDEMANN :

M. WIEDEMANN explique que la réunion du 14 juin a regroupé 7 participants.

Il propose d'organiser une nouvelle réunion en septembre pour pouvoir faire le tour des différents projets.

Il conviendrait d'adresser un mot à la population afin de leur expliquer ce qu'est une journée citoyenne.

M. le Maire pense qu'une balade sur le banc communal en septembre ou octobre permettrait d'inventorier les problématiques. Il remercie M. WIEDEMANN pour son implication.

➤ **18/06 : Assemblée Générale de l'ADHAUR**

Cette réunion a eu lieu à ENSISHEIM sous la Présidence de M. Michel HAEBIG. La commune de Manspach était représentée par M. le Maire.

Les statuts vont être modifiés pour permettre aux Syndicats et Associations de demander les services de l'ADHAUR.

M. le Maire a demandé si l'ADHAUR, forte de l'appui du Département, ne pouvait pas organiser une réunion avec ENEDIS pour leur demander d'assouplir leurs positions face aux projets énergétiques présentés par les petites communes.

➤ **19/06 : Réunion d'information et d'échange sur le règlement de transport scolaire régional à la Maison de la Région à Mulhouse**

Mme BUCHMANN et M. DIETMANN y ont participé.

Aujourd'hui, les transports scolaires (aller-retour) sont pris en charge à 66% par la Région.

Le circuit méridien est à la charge des communes.

D'ici août 2022, de nouveaux marchés et un nouveau règlement seront mis en place par la Région.

Le circuit méridien serait subventionné par la Région en ce qui concerne le véhicule et les Communes prendraient en charge les kilomètres parcourus et le chauffeur.

La loi n'impose pas d'accompagnateurs dans le bus, mais le conseille vivement.

D'autres personnes peuvent monter dans les bus se rendant au collège ou au lycée.

La Région n'envisage pas de favoriser l'émergence de bus alternatifs.

M. le Maire est intervenu pour qu'il y ait une réflexion sur le subventionnement de bus qui roulent au méthane.

Les nouveaux contrats seront signés pour 7 ans.

➤ **25/06 : Réunion concernant le futur budget du nouveau Syndicat Intercommunal Scolaire**

Le regroupement des RPI est effectif à la rentrée scolaire.

Concernant les SIS, il y a un différé administratif jusqu'au 1^{er} janvier 2020, de sorte à dissoudre progressivement le SIS qui a le moins d'écritures budgétaires (SIS Altenach-Manspach)

Il s'agit d'une fin de gestion, où l'on conserve le N°SIRET d'un des deux SIS.

Il convient de reconstruire les participations des communes, faire un recensement dans un premier temps et décider d'une clé de répartition pour le fonctionnement.

Manspach et Altenach ne participeront pas à la clé de répartition de l'investissement antérieur au 01/01/2020, n'ayant aucun emprunt en cours.

- Prochaine réunion du Comité de Pilotage : mercredi 3 juillet à 19 h à la Mairie de Saint-Ulrich

➤ **Abri bus à l'école**

Le Conseil municipal donne un accord de principe à M. le Maire pour l'aménagement d'une partie du préau.

➤ **28/06 : Débat sur le changement climatique organisée par la Communauté de Communes Sundgau au Quartier Plessier d'Altkirch**

M. le Maire y a participé.

Réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Objectifs du plan :

Poser un diagnostic, définir une stratégie et mener des actions pour atténuer les effets du changement climatique, économiser l'énergie et améliorer la qualité de l'air.

➤ **Eglise : fenêtres de la sacristie, petite cloche, mécanisme de l'horloge**

Fenêtres de la sacristie

Suite à la délibération du Conseil municipal du 11 juin 2019, un courrier de la Sous-Préfecture rappelant la réglementation a été adressé à M. le Maire.

La commune peut attribuer une subvention au Conseil de Fabrique

ou

La commune peut intervenir en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique justifiés par les comptes et budgets.

M. le Maire explique que le changement des fenêtres de la sacristie permet de faire des économies de chauffage et relève de l'entretien d'un bâtiment public. Cela rentre totalement dans le cadre du Plan Climat.

Le Conseil municipal partage l'analyse de M. le Maire.

Mise en valeur de la petite cloche

M. le Maire va se rapprocher du Conseil de Fabrique.

Buffet et mécanisme des cloches placés au 2^{ème} niveau du clocher

M. le Maire donne la parole à M. Samuel RIETSCH.

M. RIETSCH de Manspach se présente. Il a 5 ans d'étude dans l'horlogerie et s'est spécialisé dans la restauration de pièces anciennes. Il présente son projet de restaurer l'horloge de Manspach qui date de 1929.

Délibération : 16 /2019

Objet : Projet de restauration de l'ancienne horloge de l'Eglise

M. le Maire fait part d'une proposition de M. Samuel RIETSCH, originaire de Manspach, titulaire d'un CAP et d'un Brevet des Métiers d'Art, de restaurer bénévolement l'ancienne horloge de l'Eglise.

Après avoir entendu les explications de M. RIETSCH concernant ce projet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à l'exécution de ce travail de restauration de l'ancienne horloge de l'Eglise (buffet et mécanisme des cloches placés au 2^{ème} niveau du clocher) effectué bénévolement par M. RIETSCH. Les fournitures nécessaires étant prises en charge par la Commune.

➤ **29/06 : suite de la réunion du 11/05 concernant la rénovation du Presbytère de Dannemarie**

Le 11 mai dernier, M. le Maire a participé à une réunion de la Communauté de Paroisses Saint Pierre Les Viaducs au presbytère de Dannemarie.

Le départ de M. le Curé Raymond Ruhlmann a été annoncé.

Il a été proposé de remettre en état le presbytère de Dannemarie avant septembre.

Montant du projet : 53 660 € TTC

A la charge de la Commune et du Conseil de Fabrique :

Montant HT : 4 453.85 €

Montant TTC : 5 344.62 €

Une nouvelle réunion s'est tenue le samedi 29 Juin à 9 heures, au Presbytère de Dannemarie en présence du nouveau prêtre.

M. Paul Mumbach Maire de Dannemarie a présenté l'avancement administratif et technique du projet. MM. les Maires de Retzwiller, Elbach, Wolfersdorf, Dannemarie et Manspach étaient présents, ainsi que les adjoints de Retzwiller et Gommersdorf, et les Présidents des Conseils de Fabrique.

La discussion a porté sur la montée en puissance du pointillisme administratif à destination des petites communes.

La messe d'installation de l'Abbé Ruhlmann à Truchtersheim aura lieu le 13 Octobre à Truchtersheim, et l'installation du nouveau prêtre le 20 octobre à Dannemarie.

Enfin, l'ouverture des plis du marché aura lieu le 19 Juillet à 9 heures en Mairie de Dannemarie.

➤ **4 au 7 juillet : Eco dialogues de la Maison de la Nature d'Altenach**

M. le Maire qui est également Président de l'Association de la Maison de la Nature du Sundgau invite le Conseil municipal à fêter les 20 ans de la MNS.

Le 6 juillet : Rendez-vous devant la Mairie de Manspach et départ en covoiturage pour aller voir une maison écologique à St Ulrich, puis retour à 15 heures pour une visite de l'AMAP et du moulin; et à 15 h 45, l'Eglise Photovoltaïque et la Mairie de Manspach.

Le Programme complet dont le thème est « Le Sundgau Territoire des Possibles » se trouve sur le site de la MNS et également sur celui de la commune.

➤ **Réforme de l'organisation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**

Délibération : 20 /2019

Objet : Nouvelle organisation des services des finances publiques pour le Département du Haut-Rhin : Demande d'un point d'accueil en mairie de Manspach

Vu le préprojet d'organisation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), où il est question de la fermeture de la Trésorerie de Dannemarie d'ici 2022,

Considérant que les particuliers devront se rendre à Thann et que la gestion comptable pour les collectivités sera à Altkirch,

M. le Maire fait part aux Conseillers de la consultation envoyée par l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin pour avis et sujétions concernant la nouvelle organisation de la DGFIP.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De solliciter un point d'accueil en mairie pour accompagner les particuliers dans leurs démarches.

- Donne toute latitude à M. le Maire pour engager les démarches nécessaires à cette mise en place.

➤ **Résultat de la quête pour la ligue contre le cancer**

Quête 2019: 2.200,- €

Pour rappel, quête 2018 : 2.100,- Euros

Merci à M. Michel MARTIN pour son engagement.

➤ **Opération « brioches 2019 »**

Du 3 au 8 septembre 2019

Les Conseillers ont été invités à s'inscrire en fin de séance pour la distribution des brioches

Pour rappel, nombre de brioches vendues en 2018 : 150

M. Le Maire remercie vivement tous les conseillers.

➤ **Urbanisme**

Déclaration préalable accordée :

M. Claude WASSER, balcon et avancée de toiture sur le logement sis au 1 rue du Viaduc.

Déclaration d'intention d'aliéner (Droit de préemption urbain) :

- Vente par M. Didier GUISLAIN et Mme Nadine KINDBEITER, d'un terrain à bâtir sise rue de la Chapelle, au profit de M. Jean-Louis FROEHLI, demeurant à LEVONCOURT, au prix de 45.000,- Euros.
- Vente par M. et Mme Karim BELBACHIR, d'une maison d'habitation sise rue Auguste Bihr, au profit de M Jérémie WINTENBERGER et Mme Valentine REINHART, demeurant à SPECHBACH-LE-BAS, au prix de 225.000,- Euros.

➤ **Dynamique budgétaire**

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS BUDGETISEES	Dépenses/Recettes Réalisées au 02/07	Pourcentage utilisé
Dépenses	509 441 €	309 945 €	60,84 %
Charges à caractère général	150 820 €	64 860 €	43,00 %
		Avec virement section investissement	
Recettes	509 441 €	266 090 €	Pourcentage réalisé
		Avec excédent antérieur reporté	52,23 %
INVESTISSEMENT Dépenses	585 565 €	231 531 €	39,54 %
		Avec déficit antérieur reporté	
Recettes	645 162 €	227 515 €	Pourcentage réalisé
		Avec virement section fonctionnement	35,26 %

4. Choix d'emprunt pour l'enfouissement des réseaux secs

Après avoir sollicité trois organismes bancaires, la Banque Populaire, la Caisse des dépôts et le Crédit Agricole, M. le Maire présente l'offre de la Banque populaire qui s'établit comme suit :

Un emprunt de 350 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1,30 % (échéances en capital constant)

La commune attend la proposition des autres banques.

5. Sécurisation du pont de la Largue : Projet de convention de transfert de gestion

Délibération : 17/2019

Objet : RD 103 : Sécurisation du pont sur la Largue : Convention de transfert de gestion entre le Conseil départemental du Haut-Rhin et la commune de Manspach

M. le Maire rappelle qu'après avoir pris connaissance des plans et du projet de convention, le Conseil municipal décide en séance du 2 avril 2019 de suspendre cette décision, considérant que la commune de Manspach n'est pas habilitée à assurer la surveillance technique de cet ouvrage.

Suite à la réunion du 13 mai dernier à l'antenne départementale de Dannemarie où M. le Maire s'est rendu, en présence de M. WITH, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental, M. MUMBACH, Maire de Dannemarie, M. HANSER (Services techniques Dannemarie), MM. GOETSCH et GRIENENBERGER (Direction des routes), une nouvelle mouture de la convention de transfert de gestion a été validée, où il a été convenu de ne pas confier aux communes de Manspach et de Dannemarie la gestion du muret VL.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention qui a pour objet de confier à la commune de Manspach, la gestion des aménagements réalisés dans le cadre de l'opération « RD 103 / Sécurisation du pont sur la Largue » se trouvant sur l'agglomération de Manspach.

6. Avis sur une demande de permis de construire rue du Viaduc

M. Timothé GRETER, demeurant à ILLZACH, 7 rue de Rixheim a déposé une demande de permis de construire d'une maison individuelle, sur le terrain sis rue du Viaduc (derrière la maison de M. Mme GENELOT – anciennement M. Mme METZ)

Le Conseil municipal en prend connaissance et émet un avis plutôt réservé quant à l'insertion dans l'environnement.

7. Forêt : Programme 2020 des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes

Mme WININGER-WOEHL, étant empêchée ce soir, M. le Maire propose de reporter ce point à septembre.

8. Décision budgétaire modificative

Délibération : 22 /2019 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 18/2019 (SUITE A UNE ERREUR DE SAISIE)

Objet : Décision budgétaire modificative n°1

A la demande du comptable public, suite à la prise en charge du budget primitif 2019,
Afin de régulariser les écritures de cession,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif 2019 de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 042/Article 675	Valeur comptable immobilisations cédées	- 47 600,80 €
--------------------------	---	---------------

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 77/Article 775	Produit des cessions d'immobilisations.	-18 500 €
Chapitre 042/Article 7761	Différence sur réalisations	-29 100,80 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040/Article 192	Moins-value cession d'immobilisations	-29 100,80 €
--------------------------	---------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement

Chapitre 040/Article 21561	Matériel de transport	- 47 600,80 €
Chapitre 024/Article 024	Produits de cessions	+18 500,00 €

9. Dossier non valeur

M. le Maire a rencontré Mme GRANDJEAN, Trésorière, le 25 juin à la Mairie, concernant le non-paiement de loyers d'un locataire de la maison d'habitation.

Les poursuites réglementaires ont été effectuées par le Comptable Public, le locataire a déposé un dossier de surendettement, une décision de justice a effacé la dette et il a été demandé au locataire de rechercher un appartement moins cher, le cautionnaire étant également en difficulté. La procédure d'expulsion prend plus de 6 mois et doit être engagée par un huissier de la Direction Générale des Finances Publiques.

Délibération : 19 /2019

Objet : Dossier en non valeur

Considérant les explications du Comptable public attestant qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de loyers d'un locataire de la maison d'habitation, loyers faisant l'objet du titre 77 de l'exercice 2017 et des titres 2 et 8 de l'exercice 2018 d'un montant total de 5 228,34 €, pour le motif suivant :

« Surendettement et effacement de la dette »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer le dossier de demande d'admission en non valeur correspondant au titre 77 de l'exercice 2017 et aux titres 2 et 8 de l'exercice 2018 d'un montant total de 5 228,34 €

La somme sera prélevée à l'article 6542 « créances éteintes » du budget 2019.

10. Nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Délibération : 21/2019

Objet : Avis sur la révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019,
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

12. Divers

- Ouverture de la mairie tout l'été

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22H30.

Table des délibérations

Délibération : 16/2019 : Projet de restauration de l'ancienne horloge de l'Eglise

Délibération : 17/2019 : RD 103 : Sécurisation du pont sur la Largue : Convention de transfert de gestion entre le Conseil départemental du Haut-Rhin et la commune de Manspach

Délibération : 18/2019 : Décision budgétaire modificative n°1

Délibération : 19/2019 : Dossier en non valeur

Délibération : 20/2019 : Nouvelle organisation des services des finances publiques pour le Département du Haut-Rhin :
Demande d'un point d'accueil en mairie de Manspach

Délibération : 21/2019 : Avis sur la révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Délibération : 22/2019 : **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 18/2019 (SUITE A UNE ERREUR DE SAISIE)**

Décision budgétaire modificative n°1